VENTES A L'ENCAN

Morgan & Pedersen

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce
Magasin en Briques à Quatre Etages.

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'filet de la rue Constance, à la rue Patton.

terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 9 Mars 1905.

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 mars 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une aire treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur en l'arrière du fond, laquelle aire est sujette à un usage commun dudit lot. Ne sont ci-aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le Faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'filet borné par les rues Camp, Julie, St. Thalie et Orange, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans la rue Church le lot en mesure américaine d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1848 et déposé en l'étude de M. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $350 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord, avenue Howard, avenue St Charles et la rue Clèpe, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt cent pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par S. Naimas, comme magasin de fruits, sujet à un bail de $25 par mois et formant avec la propriété décrite au magasin et résidence double.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord, avenue Howard, avenue St Charles et la rue Clèpe, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et dix lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par S. Naimas, comme magasin de fruits, sujet à un bail de $25 par mois et formant avec la propriété décrite au magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord, avenue Howard, avenue St Charles et la rue Clèpe, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et dix lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1025 rue du Camp, occupé par F. Mahr, ébéniste, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, lesdits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets d'intérêt, dans le cas de non paiement à la maturité et avoir recours au procès, les propriétés devant être conservées assurées tout leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville de l'année 1905 en addition de un pour cent du montant de l'adjudication et [illegible] dix pour cent du montant de la vente à l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Wolfe notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.
29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, ilot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als. No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une aire treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur en l'arrière du fond, laquelle aire est sujette à un usage commun dudit lot. Ne sont ci-aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'filet borné par les rues Camp, Julie, St. Thalie et Orange, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans la rue Church le lot en mesure américaine d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1848 et déposé en l'étude de M. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $350 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord, avenue Howard, avenue St Charles et la rue Clèpe, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt cent pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence double en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par S. Naimas, comme magasin de fruits, sujet à un bail de $25 par mois et formant avec la propriété décrite au magasin et résidence double.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord, avenue Howard, avenue St Charles et la rue Clèpe, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et dix lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pillié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence double en briques à deux étages, connu comme 1025 rue du Camp, occupé par F. Mahr, ébéniste, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, lesdits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets d'intérêt, dans le cas de non paiement à la maturité et avoir recours au procès, les propriétés devant être conservées assurées tout leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville de l'année 1905 en addition de un pour cent du montant de l'adjudication et [illegible] dix pour cent du montant de la vente à l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Wolfe notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.
29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LESARDI

JOSEPH PATNER VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,039. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 842 rue Perdido MERCREDI, le 15 février 1905, il sera vendu à midi, à enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 19 janvier 1905, par l'Honorable George E. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'filet borné par les rues Royale, Dauphine, Ursulines et Lesardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'filet No 5 lesdits lots mesurant, savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lesardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lesardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 700 rue Lesardi.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus de ci-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 10 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars City, à l'encoignure des rues Howard et Upperline.

Ilet des rues Valence et Freret

— PAR LA —

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B. Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George E. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'filet No 581, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Dussy ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St. George), sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, orné de la balustrade contenant galeries sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et il-dessus décrit, la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Dussy ingénieur civil et voyer. Ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et il-dessus décrit, et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite désigné comme lot No 4 sur un manuscrit devis de L. Dussy ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant d'après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne en fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hamm, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis et la succession vendant n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec la pacte de non abandon et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devant être transférées au porteur des billets et les acquéreurs devant payer et assumer au dessus et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété due et exigible dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Boa Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés ci-dessus offertes aux lots de meubles de [illegible] au No 4717 rue Howard et 2211 rue Gaiz.

Conditions—Comptant pour les meubles de [illegible].

Edgar M. Cahn, avocat.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 26

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Maurepas, entre les rues Crète et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al versus Emile Rieger, en absent.

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 31 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, en absent, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage à savoir—

(1) Un certain lot de terre situé en la troisième district de cette ville dans l'filet borné par les rues Florida, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisée en cites de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pillié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 50 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pieds 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse à écurie, etc., et portant le numéro municipal 1002 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de face sur deux rues Florida et Maurepas par 158 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Bars) et à un lot à une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur à importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant, avocat.
8 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

Ia re M. W. Flaspeller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Flaspeller, mineures.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. D. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905, ire et pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'filet 697, borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 83 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand et désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Laborde, le 28 septembre 1884, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1884.

Les améliorations comprennent un joli cottage double confortablement distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupés.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèques etc., portant 8 0/0 d'intérêts par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas G. Eustis, notaire, au dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant, avocat.
8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Succession de Lada Gauche.

No 72,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, P. C. A. Tessier encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'filet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis) mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Zoeller vs Jos. E. Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19 961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Dowling, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans la 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 février 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'écurie, enclos, etc., dans dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mes bureaux.—Conditions: Comptant.—WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rice & Montgomery, avocats pour les poursuivants.
31 jan—31—fév 5 11

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Ferrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute dans l'affaire de Mme Wm. C. Love, en banqueroute. No 593, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessus décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Ferrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'filet 399, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 160 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur,
Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat. Bureau, 303 rue Baronne.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1686 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 4758 60 62 Rue N. Remparts

A L'ENCAN, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et forment un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 16 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gallias, dossier No 74,943 la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de ce ville, dans l'filet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Touro (autrefois Union), ledit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante cent pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade le rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas d'action de paiement, et toutes les clauses usuelles pour sûreté. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO Encanteur,
BERNARD TITCHE, Esq. Avocat. Bureau 303 rue Baronne.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 33 Rue Rousseau (coin Quatrième), il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux sites de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'filet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Patton), ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31 8 de face à la rue Rousseau sur 118 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du dit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs, les polices devant être payées en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
F. D. Charbonnet, notaire. 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1105-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'ENCAN, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre date et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe (Dumaine), St-Claude et Remparts, et de gué par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas B. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moreau. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté et en 5 chambres, et connues comme les Nos 1108 10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or imitation de diamant et rubis,	1 boite de bagues,	1 paire de bracelets d'oreilles antiques,
1 boite cassette divers bijoux,	1 épingletta en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boite de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur